

N°2025/65

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

SEANCE DU 15/12/2025	
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents ou représentés : 19 Date de la Convocation : 09/12/2025 <u>OBJET</u> : CONVENTION AILES 2026	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><u>PRESENTS</u> : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES</u> : Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES</u> : Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Nicolas LIBESSART</p>

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a développé depuis de nombreuses années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes en difficulté de recherche d'emploi.

Cette action est organisée sous forme de soutien à la mise en place d'action d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des espaces publics communaux et l'entretien du paysage. La commune signe une convention annuelle de partenariat précisant notamment les engagements des deux partenaires dans le cadre de cette action.

Ainsi, en 2026, la Commune s'engage à proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à 400 heures de travail d'une équipe de 4 personnes, soit 1 600 heures de travail.

La participation financière de la Commune est identique à celle des années précédentes et s'élève à 24 000,00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approver la convention 2026 entre la Commune et l'Association AILES, porteuse de cette action d'insertion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Jean-Michel VIMEUX, Conseiller municipal présent, est Président de la structure d'insertion AILES. Aussi, il quitte la salle et ne participera pas au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Michel VIMEUX n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité (**18 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle 2026 présentée par l'association AILES ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous actes nécessaires à son suivi ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025

Le Maire,

Henri DEJONGHE

